

## COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	<i>Annexe</i>	2014	2013
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1424,7</b>	<b>1425,3</b>
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	<i>2.12 et 4.1</i>	1248,5	1261,7
Autres prestations de services		4,5	4,3
Produits des activités annexes		8,1	9,0
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>1261,1</b>	<b>1275,0</b>
Production stockée		(0,6)	1,2
Production immobilisée		2,3	1,2
Subvention d'exploitation		0,0	0,1
Reprises sur amortissements et provisions		71,2	52,7
Transferts de charges	<i>4.7</i>	88,4	93,1
Autres produits		2,3	2,0
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(1386,7)</b>	<b>(1340,8)</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	<i>4.2</i>	(614,8)	(574,5)
Variation de stock	<i>4.2</i>	(42,7)	(92,4)
Autres achats et charges externes	<i>4.3</i>	(336,5)	(245,7)
Impôts, taxes et versements assimilés	<i>4.4</i>	(92,5)	(97,6)
Salaires et traitements	<i>4.5</i>	(123,8)	(130,6)
Charges sociales	<i>4.5</i>	(59,2)	(60,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des coproductions diffusées		(7,4)	(9,6)
- amortissements des autres immobilisations		(13,1)	(13,6)
- provisions sur immobilisations et actif circulant		(35,8)	(58,3)
- provisions pour risques et charges		(7,3)	(4,1)
Autres charges	<i>4.6</i>	(53,6)	(54,2)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>38,0</b>	<b>84,5</b>
<i>Quote part de résultat sur opérations faites en commun</i>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Produits financiers		120,8	97,0
Charges financières		(102,7)	(135,9)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<i>4.8</i>	<b>18,1</b>	<b>(38,9)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>56,1</b>	<b>45,6</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>364,6</b>	<b>23,3</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15,8	2,4
Produits exceptionnels sur opérations en capital		335,7	7,0
Reprises sur provisions		13,1	13,9
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(115,8)</b>	<b>(34,7)</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,0	(6,9)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(112,8)	(23,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(3,0)	(4,6)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<i>4.9</i>	<b>248,8</b>	<b>(11,4)</b>
Participation des salariés		0,0	(0,3)
Impôt sur les sociétés	<i>4.10 et 4.11</i>	(11,2)	(17,0)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>293,7</b>	<b>16,9</b>

## BILAN SOCIAL (Normes Françaises)

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.14 Net	31.12.13 Net
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>	<i>2.2 et 3.1</i>	<b>28,6</b>	<b>29,8</b>
Concessions et droits similaires		12,5	12,2
Marque et autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles en cours		1,6	1,4
Coproductions diffusables - inédits		4,8	4,7
Coproductions diffusables - rediffusions		8,2	9,1
Coproductions en cours		1,5	2,4
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	<i>2.3 et 3.2</i>	<b>28,3</b>	<b>33,5</b>
Installations techniques matériels et outillages		9,6	11,9
Autres immobilisations corporelles		18,6	20,7
Immobilisations corporelles en cours		0,1	0,9
<b><i>Immobilisations financières</i></b>	<i>2.4 et 3.3</i>	<b>978,7</b>	<b>1058,7</b>
Participations		978,5	1058,4
Autres titres immobilisés		0,0	0,1
Prêts		0,0	0,0
Autres immobilisations financières		0,2	0,2
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>1035,6</b>	<b>1122,0</b>
<b><i>Stocks et en cours</i></b>	<i>2.5 et 3.4</i>	<b>233,9</b>	<b>255,9</b>
Droits de première diffusion		139,2	133,6
Droits de rediffusion		92,6	119,5
Droits de diffusion en cours		2,1	2,8
Avances et acomptes versés sur commandes	<i>2.6 et 3.5.1</i>	165,6	199,3
Créances clients et comptes rattachés	<i>2.7 et 3.5.2</i>	269,1	254,3
Autres créances	<i>3.5.3</i>	144,0	242,8
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>2.8 et 3.6</i>	723,2	391,1
Charges constatées d'avance	<i>3.7</i>	4,3	5,0
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1540,1</b>	<b>1348,4</b>
Ecarts de conversion actif		0,1	0,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2575,8</b>	<b>2470,4</b>

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	<b>31.12.14</b>	<b>31.12.13</b>
Capital		42,3	42,3
Prime d'émission		7,4	5,8
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		807,3	807,3
Report à nouveau		200,7	299,9
Résultat net de l'exercice		293,7	16,9
Provisions réglementées	<i>2.10</i>	22,0	32,2
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<i>3.8</i>	<b>1377,7</b>	<b>1208,7</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<i>2.11 et 3.9</i>	<b>57,6</b>	<b>33,4</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers <sup>(2)</sup>		472,8	639,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		253,5	234,0
Dettes fiscales et sociales		138,5	134,5
Dettes sur immobilisations		1,6	1,5
Dettes diverses		266,4	214,8
Produits constatés d'avance		3,2	3,6
<b>DETTES</b>	<i>3.10</i>	<b>1136,0</b>	<b>1228,2</b>
Ecart de conversion passif		4,5	0,1
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2575,8</b>	<b>2470,4</b>
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	0,0
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		472,8	639,8

## Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

<b>EN FLUX DE TRÉSORERIE</b> (en millions d'Euros)	<b>31.12.14</b>	<b>31.12.13</b>
<b>1 - Opérations d'exploitation</b>		
• Résultat de l'exercice	293,7	16,9
• Amortissements et provisions <sup>(1) (2)</sup>	38,9	74,0
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(230,7)	8,4
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>101,9</b>	<b>99,3</b>
• Acquisitions de coproductions <sup>(2)</sup>	(3,5)	1,0
• Amortissements et provisions de coproductions <sup>(2)</sup>	3,6	2,1
• Stocks	21,9	84,9
• Créances d'exploitation	121,0	25,3
• Dettes d'exploitation	79,1	(172,4)
• Avances nettes en provenance des tiers	33,7	(69,0)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>255,8</b>	<b>(128,1)</b>
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>357,7</b>	<b>(28,8)</b>
<b>2 - Opérations d'investissement</b>		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	(8,6)	(10,7)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	0,0	0,3
• Acquisitions de participations financières	(31,4)	0,0
• Cessions/diminutions de participations financières	332,2	82,2
• Variation nette des dettes sur immobilisations	(36,2)	(28,5)
• Variation nette des autres immobilisations financières	0,0	0,0
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>256,0</b>	<b>43,3</b>
<b>3 - Opérations de financement</b>		
• Variation des capitaux propres	1,6	2,7
• Variation nette des dettes financières	(167,0)	166,2
• Dividendes mis en paiement	(116,2)	(115,6)
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>	<b>(281,6)</b>	<b>53,3</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>332,1</b>	<b>67,8</b>
Trésorerie au début de l'exercice	391,1	323,3
Variation de la trésorerie	332,1	67,8
Trésorerie à la clôture de l'exercice	723,2	391,1

(1) Hors parts de coproduction de programmes

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

# ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 février 2015 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2015.

## 1 Faits marquants

- **Cession de 31 % d'Eurosport SAS à Discovery Communications**

Le 30 mai 2014, le groupe TF1 et Discovery Communications ont finalisé l'acquisition par Discovery d'une participation de contrôle dans Eurosport International. La participation de Discovery passe ainsi de 20 % à 51 %. Cette finalisation fait suite à l'autorisation de la transaction par l'ensemble des autorités de concurrence compétentes. Eurosport France reste détenue à 80 % par le groupe TF1 et à 20 % par Discovery Communications.

Le groupe TF1 a la possibilité de vendre à Discovery Communications le reste de sa participation dans Eurosport SAS, soit 49 % du capital, à l'intérieur de périodes définies entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 septembre 2016, pour un prix qui sera établi, selon la date d'exercice de l'option, sur la base d'une valeur d'entreprise prédéterminée ou sur une valeur déterminée à dire d'expert.

- **LCI – refus du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du passage en clair de la chaîne**

Le 29 juillet 2014, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a rendu sa décision de refuser le passage en clair de LCI. LCI conteste cette décision et a déposé un recours en annulation devant le Conseil d'Etat le 28 septembre 2014, une décision de ce dernier est attendue dans les premiers mois de 2015. Ce recours en annulation était assorti d'un recours en référé demandant la suspension immédiate de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, référé qui a été rejeté le 23 octobre 2014.

- **Cession de ONECAST**

TF1 a cédé, le 31 octobre 2014, 100 % du capital de sa filiale ONECAST, spécialisée dans la diffusion pour les multiplex TNT, au groupe ITAS.

## 2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2014.

### 2-2. Immobilisations incorporelles

#### 2-2-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

Type de programme	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2 <sup>ème</sup> diffusion	20 %	50 %	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

Les parts coproductions de programmes non encore diffusées font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

#### **2-2-2. Coproductions diffusables - inédits**

Les parts de coproduction de programmes correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisées sous cette rubrique.

#### **2-2-3. Coproductions diffusables- rediffusions**

Les parts de coproduction des programmes correspondant aux rediffusions encore possibles sont enregistrées dans le compte "coproductions diffusables-rediffusions".

#### **2-2-4. Coproductions en cours**

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent dans le paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles au titre de la sécurisation de la grille.

Figurent également dans cette rubrique les parts de coproduction de programmes pour lesquelles le tournage est terminé mais l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts.

#### **2-2-5. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée.

### **2-3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d’amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

## 2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d’acquisition qui comprend le coût d’achat et les frais d’acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d’activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d’affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d’utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d’acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d’acquisition des titres de participation font l’objet d’un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

## 2-5. Stocks et en cours

### 2-5-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d’acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d’acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s’engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l’acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d’acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d’emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d’une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2ème diffusion	20 %	50 %	



- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat,
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

#### **2-5-2. Droits de première diffusion**

Les droits ouverts correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

#### **2-5-3. Droits de rediffusion**

Les droits correspondant aux rediffusions possibles sont enregistrés dans le compte « droits de rediffusion ».

### **2-6. Avances et acomptes**

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de coproduction de programmes pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

### **2-7. Créances clients**

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont dépréciées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non recouvrement sont couverts par voie de dépréciation, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances de plus de 3 ans,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances de plus de 2 ans.

## 2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

## 2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf 5-2-1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

## 2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend:

- les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois	20 %
- 2ème mois	15 %
- 3ème au 9ème mois	5 %
- 10ème au 24ème mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

## **2-11. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'évènements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

### **2-11-1. Indemnités de fin de carrière**

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

### **2-11-2. Autres provisions pour risques et charges**

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

## **2-12. Publicité**

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

## **2-13. Engagements hors bilan**

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

## **2-14. Instruments financiers**

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

### 3 Notes sur le bilan

#### 3-1. Immobilisations incorporelles

##### 3-1-1. Immobilisations incorporelles programmes

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Coproductions en cours	5,1	11,8
Coproductions diffusables - inédits	4,7	7,2
Coproductions diffusables - rediffusions	9,1	10,4
<b>VALEUR COPRODUCTIONS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014</b>	<b>18,9</b>	<b>29,4</b>
<b>Investissements</b>	<b>14,8</b>	<b>11,8</b>
Consommations - inédits	(6,6)	(7,9)
Consommations - rediffusions	(0,8)	(1,6)
<b>Consommations au titre de la diffusion</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(9,5)</b>
Droits échus	0,0	(0,9)
Réformes et abandons	(5,7)	(7,9)
VNC reventes	(5,6)	(4,0)
<b>Diminutions</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(22,3)</b>
<b>VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>15,1</b>	<b>18,9</b>
<i>La ventilation des parts de coproduction est la suivante :</i>		
Coproductions en cours	2,1	5,1
Coproductions diffusables - inédits	4,8	4,7
Coproductions rediffusables - rediffusions	8,2	9,1
<b>Total</b>	<b>15,1</b>	<b>18,9</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2,7</b>	<b>5,2</b>
Dotation	0,6	0,0
Reprise	2,7	2,5
<b>Au 31 décembre</b>	<b>0,6</b>	<b>2,7</b>

Au 31 décembre 2014, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 7,7 millions d'euros dont :

- 0,6 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif,
- 7,1 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2014	Rappel 2013
Parts de production	8,0	0,6	0,4	9,0	11,2

### 3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2014
Logiciels et licences	17,3	1,4	(0,2)	1,4	19,9
Autres immobilisations incorporelles	3,2	0,0	0,0	0,0	3,2
Immobilisations incorporelles en cours	1,4	1,6	0,0	(1,4)	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>21,9</b>	<b>3,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>24,7</b>
Amortissements & Provisions	01/01/2014	Augmentations (1)	Diminutions		31/12/2014
Logiciels et licences	6,0	2,2	(0,1)		8,1
Autres immobilisations incorporelles	2,3	0,2	0,0		2,5
<b>TOTAL</b>	<b>8,3</b>	<b>2,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,00</b>	<b>10,6</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>13,6</b>				<b>14,1</b>

(1) figurant en dotations aux amortissements des autres immobilisations du compte de résultat

### 3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2014
Installations techniques et matériels	80,0	2,2	(3,3)	0,5	79,4
Autres immobilisations	83,3	3,1	(1,4)	0,4	85,4
Immobilisations en cours	0,9	0,1	0,0	(0,9)	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>164,2</b>	<b>5,4</b>	<b>(4,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>164,9</b>
Amortissements & Provisions	01/01/2014	Augmentations (1)	Diminutions		31/12/2014
Installations techniques et matériels	68,1	5	(3,3)	0,0	69,8
Autres immobilisations	62,6	5,7	(1,5)	0,0	66,8
<b>TOTAL</b>	<b>130,7</b>	<b>10,7</b>	<b>(4,8)</b>		<b>136,6</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>33,5</b>				<b>28,3</b>

(1) figurant en dotations aux amortissements des autres immobilisations du compte de résultat

### 3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2014</b>	<b>1 368,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1 368,3</b>
<b>Augmentations</b>					
TF1 Publications - augmentation de capital	1,3				1,3
TF1 Droits Audiovisuels - augmentation de capital	22,0				22,0
TF1 Vidéo	8,1				8,1
<b>Diminutions</b>					
Liquidation TF1 Publications	(1,8)				(1,8)
Apport des titres HOP à MCP	(75,0)				(75,0)
Cession EUROSPOORT	(81,4)				(81,4)
Cession ONE CAST	(17,9)				(17,9)
Autres		(0,1)			(0,1)
<b>VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>1 223,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1 223,5</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
<b>Au 1er janvier 2014</b>	<b>309,6</b>		<b>0,0</b>		<b>309,6</b>
Dotation	21,0				21,0
Reclassement provision sur titres HOP apportés	(75,0)				(75,0)
Reprise	(10,8)				(10,8)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>244,8</b>		<b>0,0</b>		<b>244,8</b>
<b>VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>978,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>978,7</b>

Les dotations aux dépréciations d'un montant total de 21,0 millions d'euros concernent notamment Publications Metro France, Prefas18 et TF1 Production.

Les reprises de dépréciation correspondent essentiellement à TF1 DROITS AUDIOVISUELS.

### 3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2014	Rappel 2013
Droits de première diffusion	156,5	0,1	156,6	204,6
Droits de rediffusion	172,0	0,0	172,0	216,4
Droits de diffusion en cours	0,0	2,8	2,8	1,6
<b>STOCK AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>328,5</b>	<b>2,8</b>	<b>331,3</b>	<b>422,6</b>
Achats	<b>614,8</b>	<b>220,0</b>	<b>834,8</b>	<b>732,9</b>
Consommations - première diffusion	(540,5)	(220,6)	(761,1)	(710,3)
Consommations - rediffusion	(39,1)	0,0	(39,1)	(43,8)
<b>Consommations au titre de la diffusion</b>	<b>(579,6)</b>	<b>(220,6)</b>	<b>(800,2)</b>	<b>(754,1)</b>
Droits échus	(35,7)		(35,7)	(35,1)
Réformes et abandons	(11,5)	(0,0)	(11,5)	(7,2)
Reventes	(30,7)	0,0	(30,7)	(27,7)
<b>Consommations totales</b>	<b>(657,5)</b>	<b>(220,6)</b>	<b>(878,2)</b>	<b>(824,1)</b>
<b>STOCK AU 31 DECEMBRE</b>	<b>285,8</b>	<b>2,2</b>	<b>288,0</b>	<b>331,4</b>
<b>VARIATION DE STOCK</b>	<b>(42,7)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(43,3)</b>	<b>(91,2)</b>
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	154,9	0,1	155,0	156,6
Droits de rediffusion	130,9	0,0	130,9	172,0
Droits de diffusion en cours	0,0	2,1	2,1	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>285,8</b>	<b>2,2</b>	<b>288,0</b>	<b>331,4</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier</b>	<b>75,5</b>	<b>0,0</b>	<b>75,5</b>	<b>81,8</b>
Transfert	0,0		0,0	0,0
Dotation	21,5		21,5	36,2
Reprise	(42,9)		(42,9)	(42,5)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>54,1</b>	<b>0,0</b>	<b>54,1</b>	<b>75,5</b>

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2014	Rappel 2013
Programmes et droits de télédiffusion (1)	782,2	576,4	33,2	1 391,8	1 418,5
Droits de retransmissions sportives (2)	52,6	68,4		121,0	274,7
<b>TOTAL</b>	<b>834,8</b>	<b>644,8</b>	<b>33,2</b>	<b>1512,8</b>	<b>1 693,2</b>

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 173,1 millions d'euros en US dollars.



### 3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

#### 3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 177,2 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 13,5 millions d'euros).

#### 3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2014, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 243,3 millions d'euros contre 225,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

#### 3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA, de soldes de comptes courants de filiales et d'une créance sur cession de titres de participation.

#### 3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

( en millions d'euros)	01/01/2014	Dotations	Reprise	31/12/2014
Avances et acomptes	22,7	13,5	(22,7)	13,5
Créances clients	0,1			0,1
Autres créances	1,4	0,3	(1,4)	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>24,2</b>	<b>13,8</b>	<b>(24,1)</b>	<b>13,9</b>

#### 3-5-5. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé		0,2		0,2
Actif circulant (1)	411,6	1,4		413,0
<b>Total</b>	<b>411,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>413,2</b>

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

### 3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

<b>Valeurs brutes (en millions d'euros)</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dépôts bancaires (à vue)	3,9	3,8
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	735,5	386,9
Caisses	0,4	0,4
<b>Disponibilités</b>	<b>739,8</b>	<b>391,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>739,8</b>	<b>391,1</b>
<b>Provisions des comptes courants et VMP</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dotation	16,6	
Reprise		
<b>Au 31 décembre</b>	<b>16,6</b>	<b>0,0</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>723,2</b>	<b>391,1</b>

(1) Le placement effectué chez Bouygues Relais correspond à 477,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 243,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 et le montant des comptes courants intragroupes à 258,5 millions d'euros (contre 143,9 millions d'euros en 2013). La provision de 16,6 millions d'euros est relative au compte courant d'une filiale.

### 3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (5,0 millions d'euros au 31 décembre 2013).

### 3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 211 528 764 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>01/01/2014</b>	<b>Affectation du résultat (AGM 2014) (1)</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2014</b>
Capital	42,3		0,1		42,3
Prime d'émission	5,8		1,6		7,4
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	299,9	(99,3)			200,7
Autres réserves	807,3				807,3
Résultat de l'exercice	16,9	(16,9)	293,7		293,7
<b>Sous total</b>	<b>1 176,5</b>	<b>(116,2)</b>	<b>295,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1 355,7</b>
Provisions réglementées	32,2		3,0	(13,1)	22,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 208,7</b>	<b>(116,2)</b>	<b>298,3</b>	<b>(13,1)</b>	<b>1 377,7</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>211 260 013</b>		<b>268 751</b>		<b>211 528 764</b>

(1) Dividendes payés à compter du 30/04/2014

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2014	Dotation	Reprise	31/12/2014
Parts de coproduction	14,1	1,8	(3,5)	12,4
Frais d'acquisition sur titres de participation	7,5	0,4	(7,8)	0,1
Logiciels et licences	10,6	0,7	(1,8)	9,5
<b>TOTAL</b>	<b>32,2</b>	<b>2,9</b>	<b>(13,1)</b>	<b>22,0</b>

### 3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2014
Provisions pour litiges	1,2	1,9	(0,2)	(0,7)	2,2
Provisions relatives aux sociétés apparentées	12,8	32,6	(12,8)		32,6
Provisions pour indemnités de fin de carrière	18,5	5,5	(0,6)	(0,7)	22,7
Provisions pour risques divers	0,9	0,1	(0,8)	(0,1)	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>33,4</b>	<b>40,1</b>	<b>(14,4)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>57,6</b>

Les provisions pour litiges comprennent principalement des provisions pour risques juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 22,7 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 27,3 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 4,6 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,01 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 %
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

### 3-10. Dettes

#### 3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 905,0 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2014 (dont 130,0 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 775,0 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

### 3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 472,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 639,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

### 3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 256,2 millions d'euros (203,0 millions d'euros en 2013).

### 3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes auprès des étab de crédit	0,0			0,0
Emprunts et dettes financières divers	472,8			472,8
Dettes fournisseurs	253,5			253,5
Dettes fiscales et sociales	138,5			138,5
Dettes sur immobilisations	1,6			1,6
Dettes diverses	264,8	1,6		266,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 131,2</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>1132,8</b>

### 3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	5,5	Dettes fournisseurs	87,1
Autres créances	52,0	Dettes fiscales et sociales	69,2
		Dettes sur immobilisations	0,6
		Dettes diverses	256,2

### 3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 3,2 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2013 s'élevait à 3,6 millions d'euros.

## **4 Notes sur le compte de résultat**

### **4-1. Chiffre d'affaires**

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 248,5 millions d'euros contre 1 261,7 millions d'euros en 2013.

### **4-2. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks**

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 657,5 millions d'euros contre 666,9 millions d'euros en 2013. Se reporter au paragraphe 3-4.

### **4-3. Autres achats et charges externes**

Ce poste comprend une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 134,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 47,6 millions d'euros en 2013).

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 23,0 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 1,9 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 21,1 millions d'euros en 2014 contre 21,9 millions d'euros en 2013.

### **4-4. Impôts et taxes**

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 71,6 millions d'euros en 2014 contre 74,8 millions d'euros en 2013. Il comprend également en 2014 un montant de 5,6 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée (montant identique en 2013).

### **4-5. Salaires et traitements et charges sociales**

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise s'élève à 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

### **4-6. Autres charges**

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 53,1 millions d'euros en 2014 contre 53,4 millions d'euros en 2013.

#### 4-7. Transferts de charges

Les transferts de charges s'élevaient à 88,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 93,1 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce poste correspond aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

#### 4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	80,7	41,6
Intérêts nets versés	2,1	0,7
Provisions pour dépréciation des titres (1)	(10,2)	(71,7)
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(15,3)	2,6
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(32,7)	(12,9)
Abandon de créances		(0,3)
Ecarts de change	(6,5)	1,1
<b>Net</b>	<b>18,1</b>	<b>(38,9)</b>

(1) se reporter au paragraphe 3.3

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élevaient à 0,6 million d'euros et les intérêts reçus à 2,3 millions d'euros en 2014 contre respectivement 0,4 million d'euros et 0,8 million d'euros en 2013.

#### 4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Réformes et moins-values réalisées sur cessions de parts de production	(7,8)	(8,7)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	10,1	9,3
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	231,0	(7,8)
Divers	15,5	(4,2)
<b>Net</b>	<b>248,8</b>	<b>(11,4)</b>

Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2014 à la variation des amortissements dérogatoires. Au 31 décembre 2013, les dotations nettes aux provisions comprenaient une reprise de provision pour risque fiscal de 6,9 millions d'euros. La charge correspondante se trouvait sur la ligne Divers, le solde des dotations nettes aux provisions correspondant à la variation des amortissements dérogatoires.

La plus-value nette de cession d'immobilisations financières de 231,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 se compose essentiellement des plus-values sur cession des titres EUROSPORT et OneCast.

En 2013, la moins-value nette de cession d'immobilisations financières de 7,8 millions d'euros s'analysait essentiellement en une moins-value sur les titres WB TV.

Le poste Divers comprend notamment en 2014 un produit lié à un dégrèvement de taxe sur les services de télévision.

#### 4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Charge d'impôt groupe fiscal	(29,9)	(34,4)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	22,1	19,1
Charge d'impôt exercices antérieurs	0,1	1,8
Taxe sur les dividendes	(3,5)	(3,5)
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>(11,2)</b>	<b>(17,0)</b>

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de 14,5 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 28 sociétés en 2014.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficits reportables au 31 décembre 2014.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 38,0 % et le taux apparent de 3,68 % résulte des déductions liées à des produits non totalement fiscalisés (dividendes, plus- value long terme) et des retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 35,4 millions d'euros.

#### 4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futur non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 38,0 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	8,3	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière, écarts de conversion, autres charges non déductibles	-	14,9

#### 4-12. Utilisation du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société a comptabilisé un CICE de 0,5 million d'euros en réduction des charges de personnel. Un produit d'impôt de 0,1 million d'euros relatif au CICE de LCI (société fiscalement transparente) a également été comptabilisé en 2014.

Ce CICE a permis en 2014 de réaliser un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité. En particulier, la société a réalisé des investissements corporels à hauteur de 5,5 millions d'euros, notamment des achats de matériel technique vidéo.

## 5 Autres informations

### 5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2014, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

*(en millions d'euros)*

Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2014	Rappel 2013
Contrats de location simple	25,4	70,1	3,5	99,0	128,5
Contrats de transport d'images	18,3	24,6	3,2	46,1	51,2
Crédit bail mobilier (1)	1,0			1,0	3,0
Garanties (2)	7,4	4,7		12,1	15,6
Engagements sur titres de participation (3)	476,0			476,0	435,9
Divers (4)	0,0			0,0	3,8
<b>TOTAL</b>	<b>528,1</b>	<b>99,4</b>	<b>6,7</b>	<b>634,2</b>	<b>638,0</b>

*(en millions d'euros)*

Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2014	Rappel 2013
Contrats de location simple	25,4	70,1	3,5	99,0	128,5
Contrats de transport d'images	18,3	24,6	3,2	46,1	51,2
Crédit bail mobilier (1)	1,0			1,0	3,0
Engagements sur titres de participation (3)	476,0			476,0	435,9
Divers (4)	7,3			7,3	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>528,0</b>	<b>94,7</b>	<b>6,7</b>	<b>629,4</b>	<b>618,6</b>

(1) Le 1<sup>er</sup> juin 2010, TF1 a pris en crédit-bail auprès d'un établissement bancaire du matériel technique et informatique. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, porte sur un montant de 10,1 millions d'euros (hors frais financiers) ; les redevances de l'exercice 2014 s'élèvent à 2,1 millions d'euros et les loyers futurs prévisionnels restants à 1,0 million d'euros. Si ce matériel avait été acquis directement par TF1, la dotation aux amortissements de l'exercice aurait été de 1,4 million d'euros et le cumul des amortissements pratiqués se serait élevé à 8,0 millions d'euros.

(2) Ce poste correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(3) Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

Suite à l'acquisition par Discovery Communications de 31 % du capital de la société Eurosport SAS, société mère du groupe Eurosport, les engagements hors bilan concernant Discovery Communications et le groupe TF1 sont à ce jour les suivants :

• Concernant le groupe Eurosport :

a) TF1 a la possibilité de vendre à Discovery Communications le reste de sa participation dans Eurosport SAS, soit 49 % du capital, à l'intérieur de périodes définies entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 septembre 2016.

• Concernant les chaînes thématiques payantes :

b) Suite à l'acquisition par le groupe Discovery Communications de 31 % de la société Eurosport SAS (cf. faits marquants), TF1 peut jusqu'au 26 novembre 2015, céder à Discovery Communications 15% du



capital des chaînes thématiques payantes, de façon à ce que le groupe Discovery Communications atteigne un pourcentage de détention de 35 %.

- c) En cas de désengagement total de TF1 dans le groupe Eurosport, Discovery Communications peut céder à TF1 la totalité de sa participation dans les chaînes thématiques à partir du 21 décembre 2018 pendant une période d'un an.

Les montants présentés ci-après dans le tableau des engagements contractuels correspondent aux engagements a) et b) évalués sur la base des dernières valeurs d'entreprise. L'engagement c) étant soumis à des conditions non remplies à ce jour, n'est pas valorisé dans le tableau.

<b>(en millions d'euros)</b>	<i>Références 2014</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Total droits d'achat donnés			367,9
Total droits de vente donnés		476,0	68,0
<b>Total engagements optionnels donnés par TF1</b>		<b>476,0</b>	<b>435,9</b>
Total droits d'achat reçus			367,9
Total droits de vente reçus	a) et b)	476,0	68,0
<b>Total engagements optionnels reçus par TF1</b>		<b>476,0</b>	<b>435,9</b>
<b>Total engagements sur titres TF1/Discovery</b>		<b>476,0</b>	<b>435,9</b>

(4) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2014.

## **5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture**

### **5-2-1. Couverture du risque de change**

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères,
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2014, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 126,3 millions d'euros dont :

- 101,4 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture),
- 24,9 millions d'euros de swaps de change (constitués pour 0,1 million en US dollars, 12,2 millions en francs suisses et 12,6 millions en livres sterling).

### 5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2014	2013
Employés	81	76
Agents de maîtrise	332	337
Cadres	922	935
Journalistes	233	232
Intermittents	46	56
<b>TOTAL</b>	<b>1 614</b>	<b>1 636</b>

### 5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2014 aux cadres dirigeants du groupe, soit les quatorze membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 8,6 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 3,3 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont fait partie Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2014 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,6 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

## 5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

## 5-6. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2014 s'élève à 0,3 million d'euros.

## 5-7. Détails des comptes concernant les entreprises liées

<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
		Dettes financières	472,8
Avances et acomptes /Créances clients	407,6	Dettes fournisseurs	59,1
Autres créances	59,4	Autres dettes	262,7
Disponibilités et comptes courants	735,5	Produits constatés d'avance	3,2
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Charges d'exploitation	348,0	Produits d'exploitation	1 323,0
Charges financières	23,6	Produits financiers	86,1

## 5-8. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.

## 5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)</b>											
- TF1 PUBLICITE		2 400	14 107	100,00 %	3 038	3 038	28 412	-	1 499 084	9 189	7 500
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	29 928	100,00 %	1 768	1 768	-	-	49 607	5 648	1 700
- TÉLÉSHOPPING		5 127	6 425	100,00 %	5 130	5 130	-	-	86 834	2 894	3 025
- TF1 ENTREPRISES		3 000	10 719	100,00 %	3 049	3 049	-	-	47 351	5 950	6 600
- e-TF1		1 000	142	100,00%	1 000	1 000	-	-	83 466	13 712	12 720
- TF1 THEMATIQUES		40 000	47 197	100,00%	209 452	89 000	-	-	72	(66)	-
- TF1 VIDEO		3 000	639	100,00%	8 100	8 100	4 119	3 000	52 670	793	-
- TF1 EXPANSION		269	311 524	100,00%	291 291	291 291	-	-	0	2 021	12 003
- TF1 DROITS AUDIOVISUELS		15 000	30 591	100,00 %	138 431	104 286	-	8 789	39 121	(31 187)	-
- LA CHAINE INFO		4 500	80	100,00%	2 059	59	-	79	29 996	(8 480)	-
- OUEST INFO		40	(550)	100,00 %	1 617	17	433	-	2 120	(32)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	3 938	100,00 %	39 052	12 552	12 867	-	101 420	1 818	-
- TF1 EVENTS		40	(328)	100,00 %	590	590	75	-	1 901	29	-
- TF1 MANAGEMENT		40	(27)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- WAT		100	247	100,00 %	12 140	0	-	-	1 571	11	96
- HD1		40	(16 098)	100,00 %	40	40	28 308	-	20 615	(12 752)	-
- PREFAS 18		73 000	(15 903)	80,00%	58 400	48 900	-	-	0	2 193	-
- PREFAS 19		40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(2)	-
- PREFAS 20		40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(2)	-
- PREFAS 21		40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(5)	-
- PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	(5 382)	100,00%	25 552	0	16 609	-	25 707	(11 388)	-
- TF1 DISTRIBUTION		40	(688)	100,00 %	40	40	4 041	-	63 002	588	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	-	-	146 185	(246)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		33 700	74 780	100,00%	213 826	213 826	-	-	3 222	3 420	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	93,00%	0	0	161 223	-	200 908	(25 631)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>											
- EUROSPOURT		17 182	525 361	49,00%	117 341	117 341	-	-	384 010	41 234	30 240
- MEDIAMETRIE (*)		930	25 376	10,80 %	44	44	-	-	75 174	2 909	70
- A1 INTERNATIONAL (**)		20	5 015	50,00 %	12 809	0	-	-	0	(3 779)	-
- S M R 6		105	5	14,29%	15	15	5	-	78	3	-
- GROUPE AB (*)		222 691	69 241	33,50%	74 602	74 602	-	-	1 269	40 537	6 700
- MR5		38	0	33,33 %	13	13	-	-	146	5	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)</b>											
- TEADS (*)		9 501	42 592	7,18%	3 504	3 504	-	-	716	(698)	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		1 829	265	5,00 %	91	0	-	-	0	(1 362)	-
- TF6		80	(8)	0,02%	0	0	-	40	12 146	(452)	-
- TF6 GESTION		80	11	0,001 %	0	0	-	-	0	20	-
- SERIE CLUB		50	1 614	0,004 %	2	2	-	-	9 644	(814)	-
- APHELIE		2	25 190	0,05 %	0	0	40	-	15 065	13 171	-
- DUJARDIN (EX REGAIN GALORE)		463	3 795	0,01%	1	1	-	-	20 009	873	-
<b>TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>1 223 257</b>	<b>978 468</b>	<b>256 132</b>	<b>11 908</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80 654</b>

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(\*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2013

(\*\*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2009

## **6- Evènements postérieurs à la clôture**

Néant.